



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.3

Numéro de la demande : 2018-1099
Demande : Modifications apportées à des étiquettes de produit – Nombre ou fréquence des applications
Produit : Salmosan Vet
Numéro d'homologation : 32506
Principe actif (p.a.) : Azamethiphos
Numéro de document de l'ARLA : 2890884

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette du produit à usage restreint Salmosan Vet afin de faire passer le nombre des applications de cinq à dix pendant le cycle de vie du saumon de l'Atlantique d'élevage pour lutter contre le pou du poisson.

Évaluation des propriétés chimiques

Une évaluation des propriétés chimiques n'est pas exigée pour la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

Une évaluation toxicologique n'est pas exigée pour la présente demande.

L'utilisation du principe actif du Salmosan Vet, l'azaméthiphos, pour la lutte contre le pou du poisson dans les centres de pisciculture lorsque le nombre des traitements reçus par un poisson pendant son cycle de vie dans une cage marine passe de cinq à dix est acceptable du point de vue de l'exposition professionnelle et de l'exposition fortuite. Les risques pour les préposés au mélange, au chargement et à l'application ainsi que pour les travailleurs qui retournent sur le terrain après l'application ne devraient pas être supérieurs aux risques actuels de l'utilisation du produit homologué si le même équipement de protection individuelle est utilisé, si les mêmes doses et les mêmes méthodes d'application sont employées et si les mêmes précautions et le même mode d'emploi indiqués sur l'étiquette sont respectés. La modification du nombre total de traitements par cycle de vie du poisson ne devrait pas être entraîné de risques préoccupants pour les tiers.

Des données sur les résidus issues d'essais menés au Canada ont été présentées pour justifier l'utilisation du Salmosan Vet chez le saumon de l'Atlantique d'élevage. L'azaméthiphos a été appliqué sur des saumons de l'Atlantique d'élevage à la dose de 0,1 mg/l dans l'eau de mer en suivant le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette et des échantillons ont été prélevés. Comme aucun résidu d'azaméthiphos n'a été décelé en quantité mesurable dans les muscles et la peau du saumon de l'Atlantique d'élevage, la limite maximale de résidus (LMR) actuelle de 0,05 ppm est

suffisante pour couvrir la présence des résidus qui résulterait de l'augmentation du nombre d'applications jusqu'à un maximum de dix par cycle de vie du poisson.

Suite à l'examen de toutes les données disponibles, il a été conclu que l'emploi proposé ne présentait de risque préoccupant pour la santé d'aucun des segments de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Lorsque le produit est employé en respectant le mode d'emploi indiqué sur l'étiquette, l'augmentation du nombre maximal d'applications au cours du cycle de vie du poisson (de cinq à dix) ne représente pas une augmentation du risque pour les organismes non ciblés. Lorsqu'il est employé en respectant le mode d'emploi indiqué sur l'étiquette, les risques de l'utilisation de Salmosan Vet pour les organismes non ciblés sont acceptables.

Évaluation de la valeur

Aucune donnée sur la valeur n'a été fournie pour justifier l'augmentation de cinq à dix du nombre maximal d'applications de Salmosan Vet par cycle de vie du saumon de l'Atlantique d'élevage aux fins de la lutte contre le pou du poisson. Une augmentation du nombre d'applications par cycle de vie du poisson présente un intérêt, car elle donne à l'utilisateur une marge de manœuvre pour lutter contre le pou du poisson au cours du cycle de vie pluriannuel du saumon de l'Atlantique d'élevage. Bien qu'une augmentation du nombre d'applications de Salmosan Vet par cycle de vie du poisson puisse augmenter le risque de résistance des poux du poisson à l'azaméthiphos, ce risque est atténué par les mises en garde concernant la gestion de la résistance sur l'étiquette du produit.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a réalisé une évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour justifier la modification de l'étiquette du Salmosan Vet consistant à faire passer le nombre des applications de cinq à dix pendant le cycle de vie du saumon de l'Atlantique.

References

PMRA Document Number	References
2861121	2018, Application for Category B.3.3 Increase in Frequency of Applications, DACO: 5.2
2861122	2017, Fish Vet Group Limited Periodic Safety Update Report for Salmosan Vet, DACO: 5.2, 7.8

2861124 2018, Data to Support the Amendment of Salmosan Label Conditions to Increase the Number of Permitted Treatments to Ten (10) per Production Cycle, DACO: 7.8

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.